



## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Vendredi 20 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 Juin, à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Sylvain GUILLEMAT Maire.

### **Etaient présents :**

M. RICOU		C. FAVIER
P. BERARD	C. CHAIX	
S. BOURSAUD	J. HORTAIL	
M. MIGNET	V. JARDIN	
R. CHUZEL	S. JULLIEN	
C. ESTEBAN	G. COLLANGE	
A. BARAT	J. ESCRIVA	

**Etaient Absents :** M. MASIA avec pouvoir à Sylvain GUILLEMAT Maire

Marina RICOU est désignée secrétaire de conseil.

Validation du précédent Compte rendu de Conseil du 16 Mai 2014 avec signatures de Conseillers municipaux.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **- Elections sénatoriales :**

Vu de décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 2 juin 2014

Mr le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Marina RICOU est désignée secrétaire du bureau électoral.

Appel nominal des membres du Conseil Municipal et constatation du quorum (majorité des membres en exercice).

Rappel de l'article R133 du code électoral qui précise que le bureau électoral qui précise que le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend deux conseillers

municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin à savoir : pour les plus âgés : Sylvain JULLIEN et Robert CHUZEL et pour les plus jeunes : Cédric CHAIX et Paul BERARD.

**Elections des délégués** : Seule une liste, la liste GUILLEMAT, est déposée et enregistrée :

GUILLEMAT Sylvain	RICOU Marina
BOURSAUD Sylvie	BARAT Alexandre
BERARD Paul	MIGNET Marietta

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- le quotient applicable est de : 4,33

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste GUILLEMAT : 13
- titulaires : 3
- suppléants : 3

#### **- Désignation délégués Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer des délégués représentant la commune.

Le conseil municipal après délibération désigne à l'unanimité :

**Titulaire** : Marina RICOU

**Suppléant** : Alexandre BARAT.

#### **- Accord pour une aide financière pour l'achat d'un fauteuil roulant électrique :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une aide au titre du CCAS est sollicitée par une personne habitant la commune. Celle-ci est atteinte d'une maladie neuromusculaire dégénérative. Ce fauteuil permettrait à celle-ci de retrouver une certaine autonomie dans ses déplacements quotidiens, ainsi que dans le village.

Le montant du fauteuil roulant électrique et ses accessoires s'élève à 9 165,02 euros. Une grosse partie de cette dépense est prise en charge par des aides : CPAM, mutuelle, etc... mais il reste tout de même 490,25 euros à payer. (justificatifs fournis)

Au vue de la situation financière de la personne, le conseil municipal après délibération, vote à l'unanimité le versement d'une aide de 100 euros par la mairie.

**- Sécurité dans le village :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux différents faits survenus dans le village : dégradations, cambriolages, un devis pour des caméras de surveillance vient d'être demandé.

D'autre part, pour la sécurité de tous, une société de surveillance vient d'être mandatée pour 2 passages pour la nuit de vendredi et de samedi pendant 2 week-end. Ainsi que pour les week-end des mois de juillet et août avec un passage au lieu de deux par nuit. Cela coûte 18 euros par passage soit un coût total de 432 euros pour la commune.

**-Article paru jeudi 19 juin 2014 dans la Tribune :**

Virginie JARDIN et Sylvain JULLIEN s'exprime sur la parution d'un article concernant l'opposition. Ils l'ont bien fait paraître mais d'après eux le journaliste a fait un changement de titre, des informations ont été modifiées et un paragraphe a été rajouté à leur insu!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

**Prochain conseil municipal fixé au Vendredi 4 juillet à 20h.**